



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre Avril, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 19 Avril 2019

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, David BONNEAU, Muriel CADOR, Adeline GIRARDEAU, Hélène GUERY, Charlène MINCHENEAU, Jean-Michel PASQUIET, Dany BAUDON, Patricka GUILLOTEAU, Dominique PEULT, Blandine GABORIEAU, Guillaume MARTINEAU, Benjamin GAUTRON.

ABSENTS EXCUSES : Jackie FRONTEAU, Rachel BOUDAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Blandine GABORIEAU.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 27 Mars 2019, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 35.

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « LES MOTTAIS »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°27.03.2019.016 du 27 Mars 2019 créant le Lotissement « Les Mottais » et son budget.

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Primitif pour l'exercice 2019.

Fonctionnement - Dépenses	HT
	Proposé Montant
6015- Terrains à aménager	135 000.00 €
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	25 000.00 €
011 - Charges à caractère général	160 000.00 €
TOTAL	160 000.00 €



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Fonctionnement - Recettes	Proposé
	Montant
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	160 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000.00 €
TOTAL	160 000.00 €

Investissement - Dépenses	Proposé
	Montant
3555 - Terrains aménagés	160 000.00 €
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	160 000.00 €
TOTAL	160 000.00 €
Investissement - Recettes	Proposé
	Montant
1641 - Emprunts en euros	160 000.00 €
016 - Emprunts et dettes assimilées	160 000.00 €
TOTAL	160 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget annexe « Les Mottais » de l'exercice 2019.

2. TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2018 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST-FULGENT – LES ESSARTS SUITE AUX TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la Délibération n°21.11.2019.060 du 21 Novembre 2018 concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Gaubretière (fin de compétence) qui prévoit **l'intégration d'un résultat à 0.00 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est compétence dans le domaine de l'assainissement collectif. Le transfert de cette compétence a été entériné par les communes selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par l'arrêté 2017/698 du Préfet de la Vendée en date du 25 octobre 2017.

Les budgets des services assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT. L'application de ce principe



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

nécessite l'individualisation des opérations relatives à ce service dans un budget spécifique et son financement est assuré par les redevances acquittées par les usagers.

Afin de couvrir les dépenses relatives à ces services transférés à la Communauté de Communes et intégrées au budget « Assainissement collectif DSP » de la communauté de Communes, il est proposé, par délibérations concordantes ente la Communauté de Communes et les communes, de transférer les résultats 2018 des budgets assainissements des communes vers le budget assainissement DSP de la Communauté de Communes.

Au vue de la Délibération n°21.11.2019.060 du 21 Novembre 2018 concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Gaubretière (fin de compétence) qui prévoit **l'intégration d'un résultat à 0.00 €.** **Il n'y a donc pas de transfert de résultats à effectuer.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PRECISER** qu'il n'y a donc pas de transfert de résultats à effectuer.

3. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupement de commande pour de la fourniture de matériel informatique permettrait de profiter de prix avantageux et d'optimiser le service tant pour les besoins propres de la Communauté de communes que pour ceux des membres du groupement.

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts propose donc la création d'un groupement de commande relatif à cette prestation.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique (~~article 28 de l'Ordonnance~~) et à l'article L1414-3 du CGCT.

Elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

La Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

L'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes, coordonnateur.

Un marché de fourniture à procédure adaptée sera lancé pour un marché sur 1 an reconductible 2 fois.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes entre la Communauté de communes, les Communes intéressées et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts (C.I.A.S.) pour la fourniture de matériel informatique,
- **DE DESIGNER** la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention valable 6 ans à compter de sa signature.

4. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE GEOREFERENCEMENT ET LA NUMERISATION DES RESEAUX DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le COPIL assainissement a proposé de réaliser un géoréférencement et numérisation des réseaux d'eaux usées en classe A afin de développer une bonne gestion patrimoniale et pouvoir mieux répondre aux DI-DICT. Lors du dernier COPIL, il a été évoqué par certaines communes qu'il serait judicieux d'en profiter pour réaliser également le géoréférencement du réseau d'eaux pluviales pour optimiser les frais. La compétence « eaux pluviales est toujours » exercée par les communes.

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts propose donc la création d'un groupement de commande relatif au géoréférencement et à la numérisation des réseaux des eaux pluviales et des eaux usées.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

Elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre devra signer, notifier et assurer l'exécution technique et financière de sa part de marché.

La Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt d'intégrer cette prestation dans le cadre d'une étude globale de diagnostic, zonage et schéma directeur d'assainissement portée par la communauté de communes afin de pouvoir identifier et localiser lors des opérations de géoréférencement, les désordres communs à ces réseaux (mauvais raccordements des eaux usées sur les réseaux d'eaux pluviales et mauvais raccordements des eaux pluviales sur les réseaux d'eaux usées), le marché sera lancé en Appel d'Offres Ouvert.

L'attribution du marché se fera par la commission d'appel d'offres du coordonnateur.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes entre la Communauté de communes et les Communes intéressées du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts pour le géoréférencement du réseau d'eaux pluviales,
- **DE DESIGNER** la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention.

5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°23.05.2018.017

Monsieur le Maire rappelle l'achat et le bornage des terrains situé rue d'Anjou pour la création du Lotissement Les Pins. Une parcelle numérotée C 1676 d'une surface de 339 m² peut être vendue à un habitant de la rue d'Anjou.

Il propose à l'assemblée de déterminer le prix de vente du terrain au m². Il s'agit d'une bande de terrain de 5 mètres ne réduisant pas la superficie du Lotissement. La vente ne sera pas soumise à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le tarif à 4.00 € le m² soit 1 356.00 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente du terrain.

6. FIXATION DU LOYER POUR LA SALLE PAROISSIALE

Monsieur le Maire rappelle que la Salle paroissiale située Place de l'Église est vacante depuis le 1^{er} Janvier 2019. Cette salle pourrait être louée pour une entreprise ou un commerce.

Le Conseil Municipal doit fixer le montant du Loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le montant du loyer pour la durée totale d'un Bail Commercial à :
 - 140 € pour les 3 premières années,
 - 167 € pour les 3 années suivantes,
 - 194 € pour les 3 dernières années.

7. RESTAURANT SCOLAIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LA PRÉPARATION DES REPAS

Le fonctionnement du Service de Restauration Scolaire a donné lieu à un marché à procédure adaptée. Cinq offres ont été reçues et analysées.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Vu le Code des Marchés Publics,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et la présentation du rapport d'analyse,

Considérant la nature des propositions qui ont été formulées par les Prestataires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché à la Société RESTORIA qui répond aux critères énoncés dans le cahier des charges :
 - + **Durée du Marché** : à compter du 1^{er} Août 2019 pour une période d'un an renouvelable 3 fois par voie expresse du pouvoir adjudicateur. En toute hypothèse, le marché ne pourra excéder quatre années. La décision de reconduction ou de non - reconduction est notifiée par écrit au titulaire 3 mois avant l'expiration annuelle du marché,
 - + **Nombre de repas** : entre 24 000 et 26 000 pour les enfants et entre 250 et 500 pour les adultes,
 - + **Composition et tarif des repas (HT)** : 4.5 éléments, 3.22 € pour les maternels, 3.36 € pour les primaires et 4.06 € pour les adultes soit un montant annuel estimé à 80 000 € HT soit 320 000 € HT sur la durée totale du marché.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché.

8. Questions diverses

- **Rencontre Didier MANDELLI (17.05.2019 à 10 heures) et Annick BILLON (10.05.2019 à 14 heures),**
- **Demande AMF au sujet de Notre Dame de Paris,**
- **Information repas cantine,**
- **Pot bénévole cantine,**
- **Diagnostic des arbres,**
- **Information commerce,**
- **Visite Trivalis,**
- **Information agence postale,**
- **Planning des élections européennes,**
- **Fête des voisins,**
- **Repas Conseil,**
- **Journée du 8 Mai,**
- **Journée Prévention Routière,**
- **Prochaine réunion le 22 Mai 2019 à 19 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures 30.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD